

ARTICLE 1

OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation est organisée en vue d'assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération suivante :

**la construction d'un hôtel de ville et
l'aménagement de ses abords sur la
Commune de BRANTÔME-EN PERIGORD.**

ARTICLE 2

CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1. Etendue de la consultation

Cette consultation est passée en procédure adaptée restreinte (2 phases distinctes dans le temps) AVEC remise d'une prestation intellectuelle en application des articles L.2123-1-1° et R.123-1 1°, R.2123-4, R.2123-5 et R.2172-1 et suivants du code de la commande publique 2019, et est soumise aux dispositions du livre IV de la 2^{ème} partie du même code, en remplacement des termes de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée, dite loi MOP, et des textes pris pour son application.

La remise d'une prestation intellectuelle sera demandée en seconde phase, une indemnité ou prime sera versée aux candidats ayant répondu dans cette seconde phase.

- 1^{ère} phase « candidatures » : sélection de 3 ou 4 candidatures dont les capacités professionnelles, techniques et financières ont été jugées les meilleures et les mieux adaptées à l'opération, en fonction de la qualité des références présentées, de la cohérence de la constitution et de l'organisation de l'équipe, des moyens humains (qualifications) et matériels du candidat et des motivations de son équipe :

**Date limite de réception des
candidatures : Le mercredi 16 juin 2021
au plus tard à 12h00.**

2-2 Retrait du dossier de consultation et dépôt des offres

Le dossier de consultation des entreprises pourra être obtenu gratuitement sur le site <http://marchespublics.dordogne.fr>.

Les offres seront déposées via même plateforme.

- 2^{ème} phase « offres » : les 3 ou 4 candidats sélectionnés, après analyse des candidatures, remettront leurs offres (intentions architecturales et paysagères, planning et proposition d'honoraires) et seront éventuellement auditionnés par le maître d'ouvrage (selon un calendrier précisé ultérieurement) :

**Date limite (prévisionnelle) de réception
des offres :Le jeudi 29 juillet 2021
au plus tard à 12h00.**

**La date et les heures des auditions éventuelles restent encore
indéterminées à ce jour(probablement autour du 7 septembre 2021)**

(La date exacte et les horaires de présentation seront indiqués dans le courriel envoyé ultérieurement via la plateforme de dématérialisation des marchés publics AWS).

A ce stade de la procédure (phase candidatures), mis à part le présent règlement de la consultation et un cahier des charges/programme destiné à informer au mieux les candidats potentiels de la teneur de l'opération, il n'y a aucun dossier de consultation mis à disposition des candidats.

Lors de la seconde phase, seuls les candidats admis à déposer une offre à l'issue de la première phase, pourront obtenir le dossier (Règlement de la consultation, Acte d'engagement, Cahier des clauses administratives particulières,...). A cet effet, ils recevront un courriel de la plateforme sur lequel sera indiqué le mot de passe leur permettant de télécharger les documents sur le profil d'acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante :

<http://marchespublics.dordogne.fr>